



# LISTE DU BOURGMESTRE

**PROGRAMME 2025-2030**

*pour notre commune et ses habitants*



LISTE DU  
BOURGMESTRE

**LISTE 8**

Créée il y a 12 ans, la Liste du Bourgmestre, pluraliste, réunit des citoyens motivés et complémentaires. Toutes et tous sont profondément impliqués dans le tissu associatif local et partagent un seul et même objectif : améliorer votre bien-être.

Nous avons démontré au cours des 12 années passées à la gestion de notre commune, notre aptitude à surmonter les défis, à tenir nos promesses et à répondre aux besoins des Héronnais avec sérieux, disponibilité et transparence.

Le rapport d'évaluation de notre programme stratégique 2019-2024, sorte de bilan de la législature, qui vient d'être mis à votre disposition, le démontre à suffisance. Ensemble, nous avons construit une commune dynamique, conviviale, prospère et respectueuse de son caractère rural.

Et malgré les nombreux investissements réalisés, nous avons géré les finances de manière rigoureuse, clôturant cette législature avec un boni de plus d'un million d'euros, et ce, sans augmentation des taxes !

Notre liste, avec une moyenne d'âge de 41 ans, est la plus jeune parmi celles en présence. Le programme que nous vous présentons ici a pour objectif de répondre aux attentes et aux aspirations de toutes les générations qui composent la population héronnaise.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et sommes à votre disposition pour répondre à vos questions ou prendre connaissance de vos suggestions via notre adresse mail :

**[listedubourgmestreheron@gmail.com](mailto:listedubourgmestreheron@gmail.com)**

# TABLE DES MATIÈRES

1. Pour un cadre de vie harmonieux & équilibré	4
2. Petite enfance	6
3. Jeunesse	7
4. Enseignement	8
5. Les aînés & l'intergénérationnel	10
6. Économie & emploi	11
7. Environnement, climat & transition énergétique	12
8. Gestion des déchets	14
9. Agriculture	15
10. Sécurité/Mobilité	16
11. Vie locale, culture, sports & loisirs	18
12. Lutte contre les inondations	21
13. Patrimoine	22
14. Bien-être animal	24
15. Pour un service public de qualité & orienté service aux citoyens	25
16. Soutien aux ménages	26
17. Participation citoyenne	28
18. Finances	29



**LISTE 8**

*Pour un avenir sûr!*

## POUR UN CADRE DE VIE HARMONIEUX & ÉQUILBRÉ

Compte tenu de sa situation géographique avantageuse et de la disponibilité de terrains constructibles, notre commune a connu une croissance démographique significative au cours des 30 dernières années.

Certains affirment qu'il aurait fallu empêcher ce développement, mais ils ne précisent pas comment y parvenir, car aucun cadre juridique ne permet d'interdire à un propriétaire de bâtir, tant qu'il respecte les critères urbanistiques définis dans le Code wallon.

Il est important de rappeler que le plan de secteur approuvé par le Gouvernement Wallon dans les années 1980, qui a une valeur réglementaire, limite la surface destinée à l'habitat à 9,9 % du territoire communal, tandis que 84 % sont réservés aux terres agricoles ou boisées.

En 2016, nous avons adopté un schéma de structure, un document d'orientation, de programmation et de gestion du développement durable à l'échelle de l'ensemble du territoire communal.

Ce schéma repose sur la volonté de la commune de garantir un développement harmonieux respectueux des spécificités locales. Bien qu'il n'ait malheureusement pas de caractère contraignant, il constitue pour nous un cadre de référence permettant d'objectiver nos avis, de dialoguer avec les futurs bâtisseurs et de progresser vers un projet concerté.

Mais, préserver le caractère rural de nos villages c'est aussi éviter qu'ils ne se transforment en simples cités-dortoirs. Pour cela, il est essentiel de favoriser les interactions entre les habitants. Comment ? En créant des structures d'accueil pour les enfants (crèches, écoles, accueil extrascolaire, ...), en aménageant des espaces de convivialité (salles de village, aires de jeux, ...), et en soutenant

les comités locaux pour dynamiser les échanges entre les habitants. A cet égard, **nous sommes opposés à la suppression des écoles de village programmée par l'Entente Citoyenne** car il s'agit d'un des piliers de la ruralité !

C'est également promouvoir une mobilité douce, avec la mise en place d'aménagements sécurisés pour les piétons, les cyclistes et les cavaliers, ainsi que la réouverture de sentiers oubliés, à condition qu'ils présentent un intérêt réel en matière de mobilité et qu'ils soient réhabilités en concertation avec les agriculteurs concernés.



## 2

## PETITE ENFANCE

Depuis plusieurs années, Héron figure parmi les 10 communes les plus jeunes de Wallonie. Chaque année, c'est avec bonheur que nous accueillons une septantaine de nouveaux bébés. Si cette jeunesse est un signe de dynamisme positif pour notre commune, elle exige des gestionnaires communaux d'anticiper les besoins des parents pour équilibrer vie familiale et professionnelle, ainsi que des infrastructures modernes permettant à nos jeunes de grandir dans les meilleures conditions.

Concernant l'accueil des tout-petits, nous avons récemment augmenté la capacité de notre crèche communale, passant de 36 à 42 places. Bien que le nombre de places d'accueil (83 (public et privé)), soit supérieur à la moyenne régionale, nous restons vigilants face à l'évolution de ces besoins. **Le cas échant, la création d'une seconde crèche communale sur le territoire pourrait être envisagée, en veillant à ne pas porter préjudice aux accueillantes à domicile** qui ont investi pour développer un projet d'accueil conforme aux exigences du code de qualité de l'ONE.

## JEUNESSE

Il est primordial d'accompagner nos jeunes et de les encourager à devenir des adultes épanouis, confiants et bien préparés pour leur avenir. C'est dans cet esprit que nous mettrons en œuvre des actions concrètes pour leur offrir un soutien adéquat.

Nous nous engageons à **promouvoir et soutenir davantage les initiatives** portées notamment par la Maison des Jeunes Hécowala et Le Patro de Couthuin qui offrent aux jeunes des espaces de créativité, d'épanouissement personnel et d'engagement citoyen. Ces activités permettent aux jeunes de se rencontrer, de partager des moments enrichissants, mais aussi de concrétiser des projets qui leur tiennent à cœur.

La formation est un levier fondamental pour assurer le développement de nos jeunes. Nous poursuivrons et développerons les **programmes de formation**, en les sensibilisant à la sécurité routière, à la citoyenneté numérique et à la sécurité en ligne. Des formations en développement personnel,

axées sur la gestion du stress, la prise de parole en public et la confiance en soi, seront proposées pour les préparer à faire face aux défis tant dans leur vie personnelle que professionnelle.

Nous multiplierons les initiatives destinées à **faciliter l'entrée des jeunes dans le monde du travail**. Le salon « Jeunes Actifs » sera un rendez-vous incontournable pour les accompagner dans leur recherche d'emplois étudiants.

En collaboration avec le Héronomy, le comité des acteurs socio-économiques de la région, nous créerons **des ponts entre les jeunes et les professionnels**, afin de favoriser la découverte des métiers dans divers secteurs.

Nous continuerons à **engager des étudiants durant les vacances d'été**, que ce soit dans le cadre de l'opération « Eté solidaire » qui vise à inciter les jeunes à améliorer, embellir et valoriser leur commune ou pour l'animation et l'encadrement des plaines de vacances et des stages sportifs.



## ENSEIGNEMENT

Au cours des 20 dernières années, alors que la population héronnaise évoluait de 23%, le nombre d'élèves dans les écoles communales a grimpé de 63% ! Une tendance similaire est observée à l'école libre St François. Cette croissance s'explique par plusieurs facteurs : la qualité de l'enseignement, les infrastructures et les équipements mis à disposition des enseignants.

Vous le savez, nous accordons une importance primordiale à l'enseignement. C'est pourquoi nous continuerons, à chaque fois que les directions l'estimeront nécessaire, à **prendre en charge sur nos fonds propres des périodes de cours non subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles**, afin de donner à nos élèves un environnement d'apprentissage optimal.

Par ailleurs, **nous continuerons à offrir les avantages suivants aux écoles des deux réseaux :**

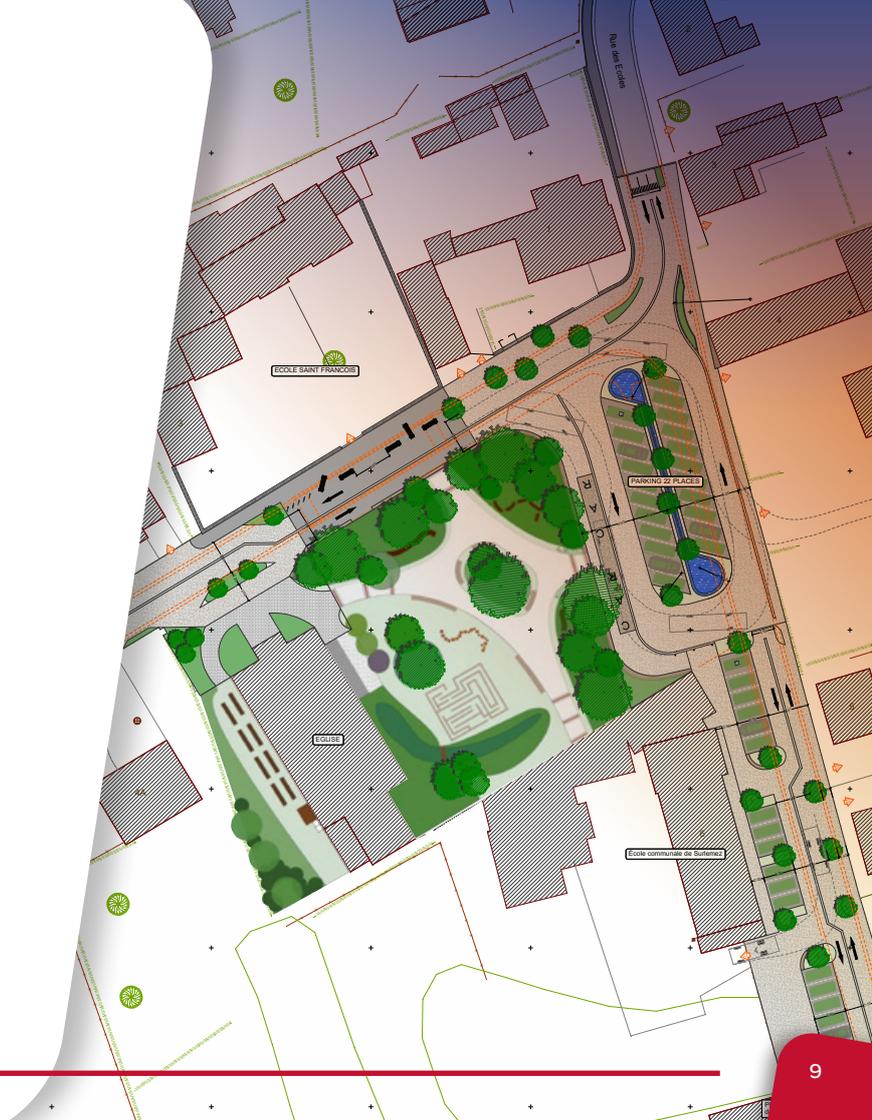
- Financement de l'accès aux piscines ;
- Prise en charge du coût de la surveillance dans les cours de récréation ;
- Subside annuel aux associations de parents.

À la différence de l'Entente Citoyenne, **nous demeurons profondément attachés aux écoles dans nos villages**, car elles constituent un aspect essentiel de la vie rurale. Nos écoles locales sont le cœur de nos villages, elles renforcent le lien social, dynamisent la vie communale et permettent à nos enfants de grandir près de chez eux.

En ce qui concerne l'implantation de **Waret-l'Évêque**, le **projet d'agrandissement et de modernisation des infrastructures** que nous avons soumis dans le cadre du Plan de relance de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a malheureusement pas pu aboutir en raison des tensions au sein du Gouvernement. Nous continuerons néanmoins à défendre notre demande, quitte à la réorienter vers la procédure plus classique du Fonds des bâtiments scolaires. Entre-temps, face aux problèmes de stationnement rencontrés, nous déposerons une demande de permis pour **l'extension du parking** sur le terrain acquis par la Commune rue Guilitte.

A **Surlemez**, l'agrandissement récent des locaux montre déjà ses limites. Un nouveau **projet d'agrandissement** sera étudié en collaboration avec le personnel éducatif, les Comité de parents et les riverains.

A Surlemez toujours, nous poursuivrons bien entendu le projet de sécurisation des abords des écoles en vue d'offrir plus de place aux modes doux (déplacements à pied et à vélo), ainsi que **l'aménagement du terrain qui accueillait l'ancien presbytère** en un espace disponible pour les écoles durant les périodes scolaires et offrir aussi aux habitants du quartier, un espace vert et convivial. Cet aménagement sera concerté avec le personnel éducatif, les associations de parents des deux écoles et les riverains.



## LES AÎNÉS & L'INTERGÉNÉRATIONNEL

Le vieillissement de la population en milieu rural soulève des enjeux spécifiques qui nécessitent une attention particulière.

Bien vieillir lorsque l'on vit en milieu rural, où l'accès aux services de soins et de santé de première ligne, aux services sociaux ou encore aux commerces de proximité est moins aisé qu'ailleurs, représente un certain nombre de défis pour les personnes âgées.

Nous nous fixons comme objectif de **faciliter le maintien des seniors sur notre commune** en déployant notamment les actions suivantes :

1. Améliorer la diffusion des activités dédiées aux seniors en utilisant tous les supports de communication adaptés ;
2. Encourager l'entraide entre voisins et promouvoir les visites de convivialité auprès des seniors ;
3. Offrir divers services permettant à nos aînés de rester le plus longtemps possible dans leur maison (voir chapitre 16)

La subvention à l'ASBL paracommunale **Les Châtaigniers** sera augmentée pour permettre la **diversification de ses activités**, notamment à travers le projet ATOU'T'AGE, qui vise à rassembler

les générations, favoriser les échanges et renforcer les liens sociaux.

Par ailleurs, nous soutiendrons, dans le cadre d'un partenariat public/privé, le projet innovant présenté à la CLDR, qui prévoit la **création d'un centre d'accueil de jour** sur un terrain communal situé rue de la Gare à Héron, suivant la philosophie scandinave TUBBE. Ce projet consiste en l'aménagement d'un bâtiment fonctionnel, attractif et agréable, où les personnes âgées peuvent passer la journée et sont impliquées dans les décisions relatives à leur vie quotidienne. Il offre également un environnement qui stimule les résidents à valoriser leurs capacités pour donner plus de sens à leur quotidien. L'intergénérationnel sera également un élément clé de ce projet.

Enfin, nous encouragerons le **développement de l'habitat Kangourou**, un concept de cohabitation entre personnes âgées, jeunes ménages ou étudiants. Ce mode de vie innovant crée des liens enrichissants et originaux, tout en préservant l'autonomie, l'organisation personnelle, les loisirs et les relations sociales de chacun.



## ÉCONOMIE & EMPLOI

Nous continuerons à apporter un soutien aux acteurs économiques locaux via les services proposés par l'Agence de Développement Local (ADL).

Celle-ci poursuivra les contacts entrepris avec SPI concernant la gestion du **bâtiment relais** situé rue Chavée. L'ADL souhaite en effet se voir confier la gestion du bâtiment et adapter les espaces pour mieux répondre aux besoins spécifiques des acteurs économiques locaux, comme des entrepreneurs cherchant du stockage ou des professions libérales nécessitant des bureaux. Cette gestion locale favoriserait les collaborations et la synergie entre les acteurs économiques du territoire, renforçant ainsi le développement régional.

Afin de compléter la dynamique, un **îlot d'entreprises** (pétite zone d'activités économiques adaptée à un environnement rural) sera créé sur le terrain situé à côté du bâtiment-relais pour les acteurs économiques locaux actifs dans le secteur agro-alimentaire et dont l'activité a une faible incidence environnementale.

Par ailleurs, **une formation aux techniques de mouture artisanale** sera organisée au **Moulin de Ferrières**, en collaboration avec l'IFAPME, opérateur public de formation, offrant ainsi une valeur certifiante aux participants.

En outre, face à la pénurie de boulangers, un partenariat Commune-Forem-Province a été lancé afin d'organiser sur le site du Moulin des **formations aux techniques de boulangerie artisanale**.



## ENVIRONNEMENT, CLIMAT & TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En adhérant à la Convention des Maires, la Commune de Héron s'est officiellement engagée à **lutter fermement contre le changement climatique** et à atteindre l'objectif de réduction de 55 % des émissions de CO2 sur son territoire d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Un Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC), a été approuvé par le Conseil communal et diverses actions ont déjà été initiées. Nous poursuivons bien entendu l'exécution de ce Plan au travers notamment de la mise en place d'une plateforme énergétique qui a pour objectif de sensibiliser et d'accompagner des candidats rénovateurs dans les différentes étapes de la rénovation énergétique de leur logement en mobilisant les acteurs (publics et privés) d'un territoire.

Nous poursuivons le développement d'espaces réservés à la **biodiversité** et notamment la transformation de l'espace compris entre le Moulin de Ferrières et la Place Fayat à Lavoir (espace affecté en zone d'habitat au plan de secteur) en un «**parc rural**» **de 17 hectares** : un espace naturel protégé, accessible à tous et équipé de manière discrète mais conviviale.

Le projet prévoit notamment des interventions sur le ruisseau La Fosseroule de manière à renforcer sa structure écologique, la création de mares, la plantation d'une aulnaie, de plantes aquatiques, de saules têtards, ... et sur les prairies avec le maintien en milieux ouverts, la diversification de la flore, la plantation de haies indigènes, ...



Par ailleurs, nous poursuivons la **sensibilisation à la protection de l'environnement**, de sa biodiversité et aux enjeux climatiques auprès des enfants, des citoyens, des services communaux et des indépendants. Nous continuerons à mener des actions concrètes visant à diminuer au maximum notre empreinte environnementale et ainsi à préserver au mieux notre environnement.

Nous organiserons également des **opérations «rivières propres»** dans le cadre de BeWaPP dont l'objectif est de mobiliser les citoyens pour qu'ils participent au nettoyage des abords, des berges et des lits de cours d'eau. Cette démarche servira également à repérer les zones nécessitant une intervention des services communaux, afin de prévenir les risques de débordements lors de fortes pluies.



## GESTION DES DÉCHETS

Pour rappel, en matière de gestion des déchets c'est le Gouvernement Wallon qui fixe les critères réglementaires, notamment l'obligation de respecter le principe du pollueur-payeur. Cela implique les communes doivent prévoir des recettes (taxe sur la collecte et le traitement, ainsi que la vente de sacs poubelles) qui couvrent au moins 95% et au plus 110 % des dépenses admissibles, sous peine de sanctions financières.

En 10 ans, les dépenses auxquelles nous avons dû faire face ont augmenté de 54 % !!!

Pour répondre à cette augmentation et éviter que les habitants de Héron ne payent davantage, les responsables communaux ont misé sur leur aptitude à **améliorer le tri des déchets**. Et cette stratégie s'est révélée efficace !

En effet, les **Héronnais ont payé moins** en 2022 et en 2023 qu'en 2021, malgré une augmentation continue des dépenses (+ 5,6% sur ces deux années).

Nous poursuivons donc cette politique d'incitation au tri, notamment au travers de l'achat groupé de composteurs ou encore de conteneurs à papier.

Malgré toutes les possibilités offertes pour se débarrasser proprement de ses déchets (collectes en portes-à-portes, parc à conteneurs, bulles à verre, bulles à vêtement) et les caméras installées aux endroits stratégiques, on constate encore des dépôts sauvages dans nos campagnes. Pour faire face à ces **incivilités** et, de manière générale, aux **infractions environnementales**, notre agent constatateur appliquera une **tolérance zéro**.



## AGRICULTURE

La **charte du bien-vivre ensemble**, initiée par la Commission agri-rurale, continuera d'être remise aux nouveaux habitants pour les sensibiliser aux réalités agricoles et aux contraintes des agriculteurs.

La **valorisation de l'agriculture locale** se fera notamment par :

- l'utilisation de produits locaux lors des événements communaux ;
- l'organisation annuelle d'un marché des producteurs locaux au Moulin de Ferrières ;
- des programmes d'éducation à l'alimentation durable, visant à encourager les enfants et les jeunes à adopter des habitudes alimentaires plus respectueuses, comme la consommation de produits locaux et de saison, la réduction du gaspillage alimentaire, et la préparation de repas équilibrés.

Le **restaurant du Moulin de Ferrières** sera encouragé à obtenir le label « Table de Terroir » en **s'approvisionnant auprès de producteurs locaux**, rémunérés équitablement.

La Commune continuera, en collaboration avec le BEP, à organiser une **collecte annuelle des plastiques agricoles, des cordages plastiques, et des filets d'enrubannage**, en **prenant en charge les frais** de cette opération.

De plus, lors de l'installation de dispositifs de réduction de la vitesse sur nos routes, une attention particulière sera portée à la **circulation des véhicules agricoles**.



## SÉCURITÉ / MOBILITÉ

Les routes communales voient leur fréquentation augmenter continuellement, avec un trafic de transit dense. Conçu il y a plusieurs années, le réseau routier local n'est pas vraiment adapté à une telle intensité de circulation, ce qui engendre de nombreuses nuisances : détérioration des routes, tensions entre les usagers, sentiment d'insécurité, etc. De plus, nos prédécesseurs n'avaient pas jugé nécessaire d'aménager des trottoirs.

Face à ce constat, la mobilité et la sécurité sont devenues des préoccupations majeures tant pour les citoyens que pour les mandataires locaux. C'est pourquoi la Commune s'est dotée d'un **outil de planification de la mobilité**, appelé **Plan Communal de Mobilité (PCM)**. Cet outil offre une vision globale de la mobilité sur l'ensemble du territoire et propose des pistes de solutions adaptées à la situation de la commune.

Le PCM a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communal en juillet 2021, à l'issue d'un processus de consultation citoyenne qui a duré près de 2 ans.

Plusieurs aménagements retenus dans ce plan ont déjà été réalisés. Nous poursuivrons la **concrétisation des actions recommandées dans le PCM** (voir le site internet communal).

L'hiver 2023-2024 a été marqué par une brève mais intense période de neige et de gel/dégel. Cette situation, combinée à l'utilisation de sel et des lames de déneigement, a causé des dommages considérables sur certaines routes. C'est pourquoi nous prévoyons d'allouer un **budget de 1,3 million d'euros sur trois ans pour la réfection des voiries** (1 Mio sur fonds propres et 0,3 Mio via le subside de la Région Wallonne).

**La chaussée de Wavre** est un axe régional important qui relie les villages de Lavoisier, Héron et Waret-l'Évêque, et assure une fonction de transit entre Bierwart et Huy. Cet axe est fréquenté par un trafic important, souvent à des vitesses préoccupantes pour la sécurité et la qualité de vie des riverains. Et qui dit route régionale, dit gestion régionale. En effet, la décision d'intervenir sur la chaussée de Wavre relève du SPW Mobilité et Infrastructures et du budget régional wallon.

C'est à force de négociations soutenues que nous avons pu obtenir des aménagements, notamment à Waret-l'Évêque (voir le bulletin communal n° 77). Le remplacement du radar fixe, devenu obsolète et sollicité par la zone de Police, a enfin été accepté par la Ministre de la sécurité routière. Nous suivrons l'évolution de ce dossier de près.

Nous avons par ailleurs tiré parti de l'ouverture du bord voirie pour le remplacement de la canalisation d'eau entre le village de Lavoir et le château d'eau pour obtenir la création d'un trottoir entre la rue du Vieux Moulin et la rue du Hérédia à Héron. Cela garantira un accès piéton sécurisé vers le Centre médical, la boucherie Boca et la pharmacie Lejeune.

Nous saisisons également cette opportunité lors de la traversée de Waret-l'Évêque pour l'aménagement de trottoirs.

Nous nous engageons à installer des **bornes de recharge pour voitures électriques pour voitures** aux endroits stratégiques de la Commune (hall omnisports, parkings de covoiturage, Plein Vent, ...).



## VIE LOCALE, CULTURE, SPORTS & LOISIRS

**Le site du Plein Vent** est un lieu communal très animé qui accueille de multiples activités associatives tout au long de l'année.

Jusqu'à présent, le vaste terrain à l'arrière du site était peu valorisé. Profitant de l'appel à projets lancé par le Ministre des Pouvoirs locaux en vue d'aménager des espaces publics cohérents, le Collège a décidé d'acquérir un terrain adjacent en vue de la création d'un parc rural, ludique et sportif sur une superficie de 2 hectares. Ce projet se déroulera en trois phases :

### PHASE 1

Création de 90 places supplémentaires de parking, d'un parcours santé, d'un parc convivial et d'un point de départ vers les circuits de promenade et les bois de Couthuin. Pour la première phase, la Commune a obtenu un subside de 500.000 € et les travaux devraient débuter en octobre.

### PHASE 2

Construction d'un bâtiment polyvalent destiné aux activités des jeunes (Patro, Maison des Jeunes...) et des moins jeunes et d'une esplanade pour des animations extérieures (street basket, apprentissage du vélo...);

### PHASE 3

Aménagement d'un pumtrack, une piste en boucles, avec des bosses et des virages, destinés aux vélos, VTT et BMX.

Les phases 2 et 3 seront réalisées en fonction des opportunités offertes par différents programmes de subvention.



**Le village de Waret-l'Evêque** ne dispose pas, actuellement, d'un lieu central propice aux rencontres entre habitants. Lors des consultations citoyennes organisées dans le cadre de l'opération de développement rural, les habitants ont exprimé ce besoin de manière claire.

Le **réaménagement du cœur historique** autour de l'église pourrait combler cette lacune.

En septembre 2022, un groupe de travail, exclusivement composé des membres de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) résidant à Waret-l'Evêque, a été constitué pour élaborer un schéma d'intentions. Les premières recommandations de ce groupe suggèrent de concentrer le projet sur des aménagements favorisant la convivialité en utilisant la Burdinale comme fil conducteur.

Le groupe de travail et les membres de la CLDR poursuivront donc leur réflexion sur ce projet afin de soumettre une demande de subvention au SPW.

**Nous nous engageons à soutenir ce projet et à inscrire au budget communal le montant qui**

**viendra compléter le subside régional pour sa réalisation.**

Nous continuerons par ailleurs à offrir un **soutien logistique et administratif aux initiatives locales**, en particulier aux associations qui favorisent les rencontres entre habitants dans une atmosphère conviviale et/ou qui préservent les traditions et le folklore local. Les « fêtes des voisins » s'inscrivent pleinement dans cette démarche et bénéficieront donc également de ce soutien.

Nous poursuivrons l'**appui logistique, technique, administratif et financier que nous accordons aux clubs sportifs reconnus** qui développent une politique sportive de qualité et promeuvent les valeurs d'éthique sportive et de fair-play. Les critères d'attribution des **subventions** communales seront révisés pour accorder **une plus grande importance à l'accueil et à la formation des jeunes, ainsi qu'à l'inclusion des personnes en situation de handicap et des aînés.**

Nous encouragerons la **diversification des activités sportives** dans nos infrastructures.





Dans cette optique, nous concrétiserons l'**aménagement de terrains de padel** à côté du hall omnisports dans le cadre d'un partenariat public/privé. La Commune mettra à disposition le terrain sous un bail emphytéotique et les partenaires privés assureront la gestion des infrastructures. Des avantages spécifiques seront accordés aux écoles de la commune, aux clubs sportifs locaux, et le padel sera inclus dans les stages organisés par la commune. En outre, une réduction sur les abonnements sera proposée aux acteurs économiques locaux.

Nous ne pouvons que nous réjouir du succès rencontré par notre nouvelle **aire de jeux pour enfants**. Afin d'améliorer le confort des accompagnants, notamment en période de fortes chaleurs, nous aménagerons des zones ombragées sur le site et veillerons à ce que des boissons et des snacks soient disponibles.

Nous regrettons de ne pas avoir pu obtenir un accord avec le Club de football de Couthuin-Sports sur notre proposition d'aménagement d'un terrain synthétique, de nouveaux vestiaires, et d'une nouvelle buvette, mais nous restons ouverts à la discussion.

Après l'aire de jeux pour les plus petits, le **terrain multisports de l'allée des Thuyas** à Couthuin sera **entièrement rénové**.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement d'un site dédié à l'accueil de jour des personnes âgées **rue de la Gare** à Héron (voir chapitre 3), de **nouveaux terrains de sports seront créés ainsi qu'une petite aire de jeux** en vue de développer les échanges intergénérationnels.

Nous continuerons d'organiser des **plaines de vacances** et des **stages** à des tarifs aussi abordables que possible, tout au long des périodes de congé qui tiennent compte de la nécessité d'agir pour l'égalité des chances entre tous les enfants.

De plus, nous pensons qu'un **jumelage** avec une commune européenne présentant des caractéristiques similaires aux nôtres pourrait offrir une expérience enrichissante pour toutes les générations. Nous lancerons un appel à propositions à cet effet. Les écoles seront bien entendu associées à cette initiative.

## LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Le dérèglement climatique entraîne une modification du rythme et de l'intensité des pluies. Celles-ci peuvent devenir à la fois plus rares et plus intenses. A l'inverse, les épisodes pluvieux peuvent être très longs. Cette situation expose notre territoire à un risque accru d'inondation, qu'il s'agisse d'inondations dues au débordement d'un cours d'eau ou celles causées par le ruissellement.

Nos **4 zones d'immersion temporaires** (rue Bois Piron, rue du Hérédia, rue du Bois des Haies et entre les rues Pied du Thier et Dr. Beaujean) ont démontré leur utilité, mais cela ne suffit malheureusement pas.

C'est pourquoi nous avons soumis au Conseil communal un **Plan de lutte contre les inondations** qui vient d'être approuvé à l'unanimité. Nous poursuivrons l'exécution des actions prévues dans ce plan.

Dans ce cadre, nous attendons le résultat des **deux études hydrologiques commandées pour les bassins versants du ruisseau de Waret-l'Evêque et du ruisseau de Forseilles**. Ces études visent à obtenir des solutions concrètes pour lutter contre les inondations par débordement et par ruissellement. Elles permettront également de prioriser les mesures à mettre en œuvre et d'établir un budget estimatif des actions proposées.

En outre, **nous poursuivrons les échanges avec les agriculteurs** afin de mettre en place des mesures visant à lutter contre l'érosion des sols et à réduire les risques d'inondation :

- en collaboration avec le Parc naturel Burdinale-Mehaigne et le contrat de rivière ;
- sur base du rapport GISER et des observations de terrain.



## PATRIMOINE

Nous continuerons à préserver le patrimoine local.

Ainsi, nous assumons avec fierté l'acquisition en 2014, grâce au soutien de nombreux partenaires publics, du **site du Moulin de Ferrières** un des derniers moulins artisanaux encore en activité en Wallonie, datant de 1745.

Nous estimons que cet achat était une décision judicieuse pour plusieurs raisons :

- Il s'agit de la préservation d'un bien au **patrimoine inestimable**, emblématique de notre commune. Aurions-nous pu risquer de le voir tomber entre les mains d'un promoteur immobilier peu scrupuleux ou, comme certains l'envisagent encore aujourd'hui si le bien était revendu, de le transformer en discothèque ?
- Ce site offre la **possibilité d'organiser diverses activités familiales et conviviales** (fête des pommes et des poires, chasse aux œufs, balades touristiques, garden party, etc.).

Ce que la Commune de Braives a accompli avec le Moulin de Hosdent (centre d'hébergement pour groupes et restaurant) ainsi que Burdinne avec la Ferme de la

Grosse Tour (accueil touristique, restaurant, brasserie et projet de microbrasserie en cours) était-il également dénué de sens ? C'est vrai que l'herbe est toujours plus verte ailleurs ...

Quoi qu'il en soit, le schéma de développement global du site, élaboré dès son acquisition, est bien avancé, notamment grâce aux nombreux subsides obtenus, en particulier dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie. La troisième phase des travaux vient de commencer, incluant la restauration de la meunerie et la **création d'un parcours interactif pour les visiteurs**. Il ne reste plus que la quatrième et dernière phase, pour laquelle le subside est déjà accordé. Cette phase prévoit la **création d'un centre de formation à la meunerie** sur le site, en collaboration avec l'IFAPME et la province de Liège.

La **rénovation de l'église Saint-Hubert et de ses abords**, unique site classé de notre commune, sera poursuivie. La première phase des travaux, entamée en juin 2020, a porté sur la restauration des murs d'enceinte. Cette étape cruciale a été suivie, en 2022, par la deuxième phase, qui a consisté en la restauration des maçonneries de la tour, des vitraux



et des menuiseries extérieures. La troisième et dernière phase comprendra la restauration des murs intérieurs (décapage, application d'enduit et peintures), le remplacement des installations électriques et du chauffage, ainsi que l'aménagement d'un sas d'entrée. Une fois les travaux achevés, l'église sera ouverte au public et intégrée dans des circuits de promenade, permettant à tous de découvrir et d'apprécier ce précieux patrimoine.

Nous avons par ailleurs répondu à l'invitation de l'Évêque de Liège pour engager une **réflexion sur l'avenir des églises**. L'objectif est de réaliser un inventaire de l'état des bâtiments et de les rendre accessibles à l'ensemble de la population, qu'elle soit catholique ou non. L'idée est d'offrir la possibilité d'organiser des activités culturelles qui dépassent le cadre du culte catholique, telles que des expositions, des concerts, ou encore la mise à disposition de locaux.

Par ailleurs, nous continuerons à soutenir les groupes de citoyens qui souhaitent **entretenir et valoriser le petit patrimoine local**.



## BIEN-ÊTRE ANIMAL

Les chats errants sont de plus en plus nombreux. Une chatte peut avoir jusqu'à 18 petits par an, ce qui est considérable, surtout si l'on prend en compte le nombre croissant de chats errants. Ces petits, livrés à eux-mêmes dans la nature, ont une espérance de vie très courte. Et, s'ils survivent, ils auront à leur tour des petits et le nombre de chats errants ne cessera ainsi d'augmenter.

Pour faire face à cette situation, nous avons mis en œuvre un **processus de stérilisation des chats errants** (voir site internet communal). Nous poursuivons cette campagne en prenant en charge l'intégralité des frais de stérilisation et d'hospitalisation éventuelle des chats.

Par ailleurs, chaque année, des centaines d'animaux domestiques perdent la vie en raison de l'absence prolongée ou de la disparition de leur propriétaire. Pour remédier à cette situation, nous allons introduire les **cartes d'urgence «Mon animal est seul chez moi»**. Ces cartes ont pour but d'informer les services de secours de la présence d'animaux au domicile en cas d'absence imprévue, d'hospitalisation ou d'accident du propriétaire. Elles indiqueront également les coordonnées de personnes de confiance à contacter, afin d'assurer la prise en charge adéquate de l'animal.



## POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ & ORIENTÉ SERVICE AUX CITOYENS

Nous avons souhaité mettre en place des outils pour optimiser le mode de fonctionnement en interne et vers le citoyen. Ainsi, **de nouveaux produits numériques seront prochainement disponibles**:

- Un nouveau site internet communal permettra de nombreuses interactions avec le citoyen.
- Un guichet qui permettra au citoyen d'effectuer des demandes en ligne (formulaires administratifs divers, réservation des repas à domicile, sollicitation de primes, prises de rendez-vous, ...).
- La gestion administrative des activités extrascolaires avec la création d'un « portail parents » qui permettra l'inscription et le paiement en ligne pour la plaine d'été et les stages de l'accueil extrascolaire Les Galopins.

Nous poursuivrons la **modernisation des services numériques**, notre ambition étant de fournir une meilleure accessibilité à l'information via une intégration mobile.

Les **permanences du samedi matin** pour les démarches en matière d'état civil et celles sur rendez-vous en matière d'urbanisme seront toutefois maintenues.

Afin de faciliter l'acquisition de **sacs poubelles** nous placerons des **distributeurs automatiques dans chaque village** de la commune.

Par ailleurs, nous poursuivons l'intensification de nos **échanges avec RESA pour accélérer les travaux sur le réseau électrique**, dans le but de mettre fin aux micro-coupures, qui causent des dommages aux appareils électriques et perturbent le fonctionnement des onduleurs sur certaines installations de panneaux photovoltaïques.

Enfin, considérant que l'accroissement du télétravail et l'augmentation de la présence de services en ligne rendent nécessaire **l'accessibilité à une couverture réseau internet et mobile haut débit** pour tous, les contacts avec les opérateurs seront intensifiés, avec à la clé la menace d'une taxe communale sur leurs installations.



## SOUTIEN AUX MÉNAGES

Avec une moyenne d'âge de 38 ans, la population de Héron est majoritairement constituée de jeunes familles actives, souvent confrontées à la difficulté de concilier vie professionnelle et vie familiale.

En parallèle, de nombreuses personnes âgées souhaitent continuer à vivre chez elles, mais rencontrent des obstacles pour gérer leur quotidien et entretenir leur maison.

Pour répondre à ces besoins divers, nous allons créer un **guichet unique de soutien aux ménages** qui facilitera l'accès à une large gamme de services, simplifiant ainsi la vie des jeunes familles et des seniors en leur offrant un point de contact centralisé pour toutes leurs demandes.

Les prestations accessibles via ce guichet unique incluent notamment :

- ✓ Le nettoyage à domicile
- ✓ Le repassage
- ✓ Les courses ménagères
- ✓ Les petites tâches de couture
- ✓ Les aides administratives (pour les questions liées à la retraite, au logement, à la reconnaissance de handicap, à la déclaration fiscale, ...)
- ✓ Le transport de personnes à mobilité réduite
- ✓ Les repas à domicile
- ✓ Les gardes à domicile
- ✓ Les soins à domicile
- ✓ La tonte de pelouse et la taille de haie



De plus, nous prévoyons la création d'une réserve de recrutement pour assurer la disponibilité du personnel nécessaire à ces prestations, tout en favorisant la création d'emplois locaux grâce à la collaboration avec les acteurs économiques de la région.

Le cadre du personnel de l'accueil extrascolaire « Les Galopins » sera renforcé afin de proposer un **accompagnement aux devoirs** après l'école **plus personnalisé**. Dans ce contexte, nous envisageons d'impliquer des aînés. Pour certains, participer au soutien scolaire est une excellente manière de rester actif et de contribuer à la communauté. De plus, passer du temps avec des enfants ou des jeunes permet aux seniors de conserver un sentiment d'utilité, maintenant que leurs propres enfants sont autonomes et qu'ils ne travaillent plus.



## PARTICIPATION CITOYENNE

Au cours des années passées, nous avons mis en place **diverses structures permettant aux citoyens d'être associés à la prise décision** dans divers domaines.

Citons notamment :

- La Commission Communale de l'Accueil (CCA) qui joue un rôle central dans la coordination de l'Accueil temps libre (ATL) pour les enfants ;
- La commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) ;
- La Commission locale de développement rural (CLDR) ;
- La Commission agri-rurale dont l'objectif est de favoriser la cohabitation entre le monde agricole et les autres habitants de la commune ;
- Le comité de pilotage de l'Agence de Développement Local (ADL).

Par ailleurs, nous avons veillé à associer les citoyens dans les organes de décision des structures supra-communales telles que :

- La Maison des Jeunes ;
- Les Compagnons du Moulin de Ferrières.

Ces **structures** seront bien entendu **pérennisées** et un **appel à candidatures** sera lancé début 2025 **pour renouveler la représentation citoyenne.**

Chaque année, au moins un projet conçu par le **Conseil communal des enfants** sera présenté au Conseil communal et mis en œuvre par les services communaux.

Enfin, le **Conseil Consultatif Communal des Aînés**, actuellement en cours d'installation dans le cadre du projet ATOUT'AGE sera associé à la concrétisation de chaque projet qui concerne les aînés.



## FINANCES

Comme par le passé, et tout en poursuivant nos investissements, nous maintiendrons une **situation financière** saine grâce à une gestion rigoureuse et une recherche proactive de subventions.

Nous nous engageons également à **ne pas augmenter durant les 6 prochains années les taxes** dont nous avons la maîtrise (telles que les taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques, au précompte immobilier, par exemple...).

Les **primes** que nous avons instaurées, notamment pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, l'installation d'une alarme et la mise en place de mesures de techno-prévention, seront bien entendu **maintenues** et leur **montant** sera **ajusté à l'évolution du coût de la vie**.



# NOS CANDIDATS

---

NOUS VOUS INVITONS À VOTER  
POUR UN MAXIMUM DE CANDIDATS DE LA LISTE 8 LB



**ÉRIC  
HAUTPHENNE**



**MARIE  
MARCHAL**



**CHRISTOPHE  
MATHIEU**



**VALÉRIE  
FRIPPIAT**



**PHILIPPE  
THISE**



**JESSICA  
LOEST**



**KILIAN  
DEMEU**



**AURORE  
DEFRANCE**



**JIMMY  
BAONVILLE**



**GEORGINA  
PETERS**



**SÉRAPHIN  
VAN CUTSEM**



**ANAÏS  
BECCO**



**MARC  
RULKIN**



**MURIELLE  
DEL COURT**



**ÉRIC  
THIRY**



**MORGANE  
JACOB**



**NORMAN  
HOUSARD**



## COMMENT VOTER ?

- 1 Soit en rougissant la case de tête.  
Dans ce cas, les candidats ne reçoivent pas de vote de préférence.
- 2 Soit pour une liste et un ou plusieurs candidats de cette liste. Dans ce cas, seuls les votes de préférence en faveur des candidats sont pris en compte.
- 3 Soit pour un ou plusieurs candidats d'une même liste en rougissant la case à côté du nom du ou des candidat(s) de votre choix.



*C'est cette dernière option que nous vous suggérons d'adopter.*

1	HAUTPHENNE Éric	<input type="radio"/>
2	MARCHAL-LARDINOIS Marie	<input type="radio"/>
3	MATHIEU Christophe	<input type="radio"/>
4	FRIPPIAT Valérie	<input type="radio"/>
5	THISE Philippe	<input type="radio"/>
6	LOEST Jessica	<input type="radio"/>
7	DEMEY Kilian	<input type="radio"/>
8	DEFRANCE Aurore	<input type="radio"/>
9	BAONVILLE Jimmy	<input type="radio"/>
10	PETERS Georgina	<input type="radio"/>
11	VAN CUTSEM Séraphin	<input type="radio"/>
12	BECCO Anaïs	<input type="radio"/>
13	RULKIN Marc	<input type="radio"/>
14	DELCOURT Murielle	<input type="radio"/>
15	THIRY Éric	<input type="radio"/>
16	JACOB Morgane	<input type="radio"/>
17	HOUSARD Norman	<input type="radio"/>



LISTE DU  
BOURGMESTRE

**LISTE 8**

 [www.lb-heron.be](http://www.lb-heron.be)

 [ListeDuBourgmestreHeron](#)

Une question ? Une suggestion ? Une remarque ? Faites-le nous savoir !

 [listedubourgmestreheron@gmail.com](mailto:listedubourgmestreheron@gmail.com)